



Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

● ● Des faits et des chiffres

● Quel est le niveau des inégalités de revenus en Belgique ?

Dernière mise à jour : 30/04/2020

En Belgique, le revenu total net acquis par les 20% les plus riches de la population est à peu près quatre fois supérieur à celui des 20% les plus pauvres. Dans une perspective internationale, la Belgique obtient des résultats meilleurs que beaucoup d'autres pays. Les inégalités de revenus n'ont ni augmenté, ni baissé de manière significative ces dernières années.

Commentaire

La question de la mesure des inégalités de revenus est complexe. Les conclusions dépendent des définitions utilisées, des données, des sources et de la méthode. Il y a deux types de sources qui fournissent de l'information sur la répartition des revenus : les statistiques administratives, comme celles de l'administration fiscale, et les recherches basées sur des échantillons de la population, comme l'enquête sur les revenus et les conditions de vie ([enquête EU-SILC](#)) et la récente Household Finance and Consumption Survey ([EU-HFCS](#)). Par rapport aux statistiques fiscales, les données de ces enquêtes ont l'avantage de ne pas être soumises à des modifications de la législation fiscale.

Nous allons examiner la répartition des revenus au moyen de deux critères : le coefficient de Gini et le ratio des quintiles de revenu supérieur et inférieur S80/S20. Nous nous attacherons ensuite à la répartition en fonction des sources de revenus (revenus du travail et revenus du patrimoine) et nous présenterons l'évolution des inégalités de revenus et de patrimoine. Pour l'évolution des revenus de remplacement, nous vous renvoyons aux fiches à ce sujet à la rubrique '[Faits et chiffres](#)'.

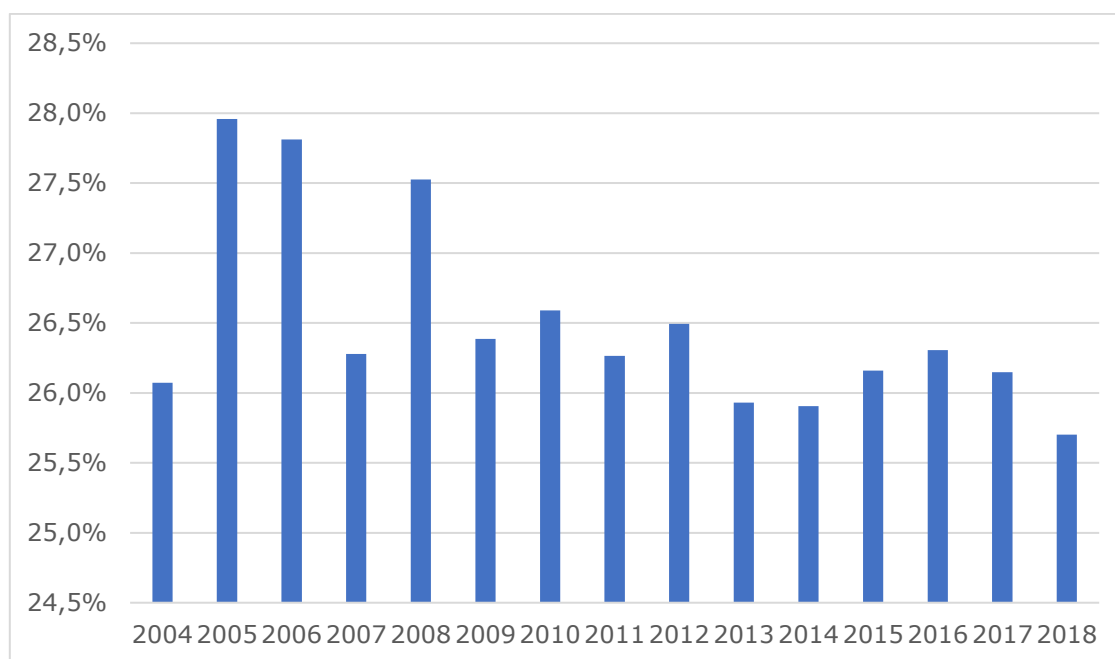
1. [La répartition des revenus mesurée par le coefficient de Gini](#)
2. [La répartition des revenus mesurée par le ratio S80/S20](#)
3. [La répartition des revenus salariaux](#)
4. [La répartition des revenus du patrimoine](#)
5. [Inégalité ≠ Pauvreté](#)

1. La répartition des revenus mesurée par le coefficient de Gini

Une norme souvent utilisée pour mesurer l'inégalité de revenu est le coefficient de Gini. La valeur du coefficient de Gini varie de 0 (égalité parfaite de revenu) à 100 (inégalité totale : tous les revenus sont aux mains d'une seule personne). D'après les chiffres de l'enquête SILC, le coefficient d'inégalité de revenus en Belgique fluctue ces dernières années autour de 26.

Tableau 2a et graphique 2a : Inégalités de revenus d'après le coefficient de Gini du revenu disponible équivalent, la Belgique, SILC 2004 (revenu net 2003) - SILC 2018 (revenu net 2017)

	SILC 2004	SILC 2005	SILC 2006	SILC 2007	SILC 2008	SILC 2009	SILC 2010	SILC 2011	SILC 2012	SILC 2013	SILC 2014	SILC 2015	SILC 2016	SILC 2017	SILC 2018
Belgique	26,1	28,0	27,8	26,3	27,5	26,4	26,6	26,3	26,5	25,9	25,9	26,2	26,3	26,1	25,7

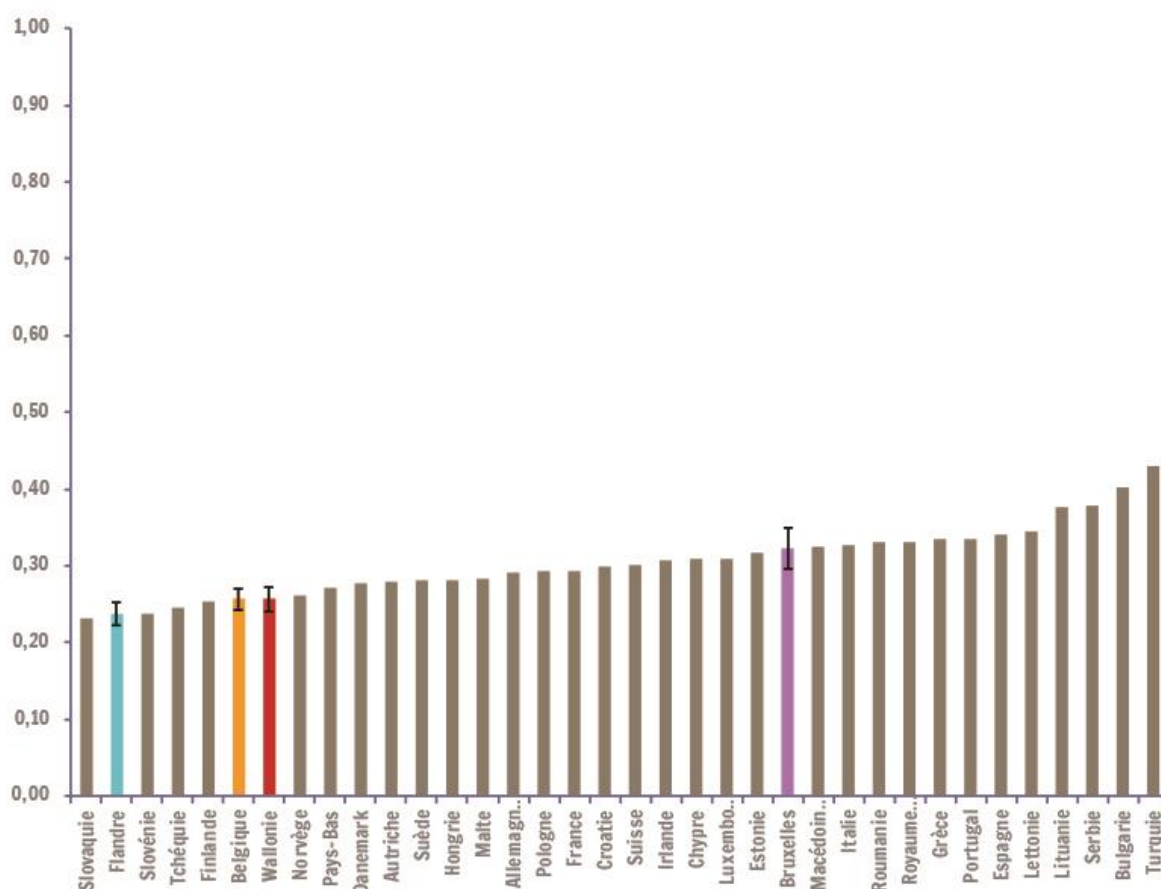


Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : [EU-SILC 2018](#)

Il y a des **différences régionales** (graphique 2b) : à Bruxelles, la répartition des revenus est beaucoup plus inégale que dans le reste du pays (le coefficient de Gini s'élève pratiquement à 32 contre 24 en Flandre et 26 en Wallonie).

Par rapport à la répartition des revenus dans les **États membres de l'UE** (tableau 2b), on constate qu'en 2017 (SILC-2018) la Belgique se situe sous la moyenne européenne de 30,8. Avec un score de 25,7, elle fait partie des pays les plus égalitaires de l'Europe des 28, après la Slovaquie (20,9), la Slovénie (23,4) et la République tchèque (24,0). Les inégalités sont plus grandes aux Pays-Bas (27,4), en France (28,5), en Allemagne (31,1) et au Luxembourg (33,2). La Roumanie (35,1), la Lettonie (35,6), la Lituanie (36,9), et la Bulgarie (39,6) obtiennent les plus mauvais résultats.

Graphique 2b : Inégalités de revenus d'après le coefficient de Gini du revenu disponible équivalent, en Belgique, dans les Régions et dans des pays européens, SILC 2018 (Belgique et régions) et SILC 2017 (pays européens)



Source : IWEPS, [Coefficient de Gini](#) (Fiche I001-GINI-dernières données régionales disponibles au 01/03/2020) à base de SILC 2018 (Belgique et régions, calculs par IWEPS) et SILC 2017 (pays européens, Eurostat)

Tableau 2b : Evolution du coefficient de Gini du revenu disponible équivalent, quelques pays de l'Union européenne, SILC 1995 (revenu net 1994) - SILC 2018 (revenu net 2017)

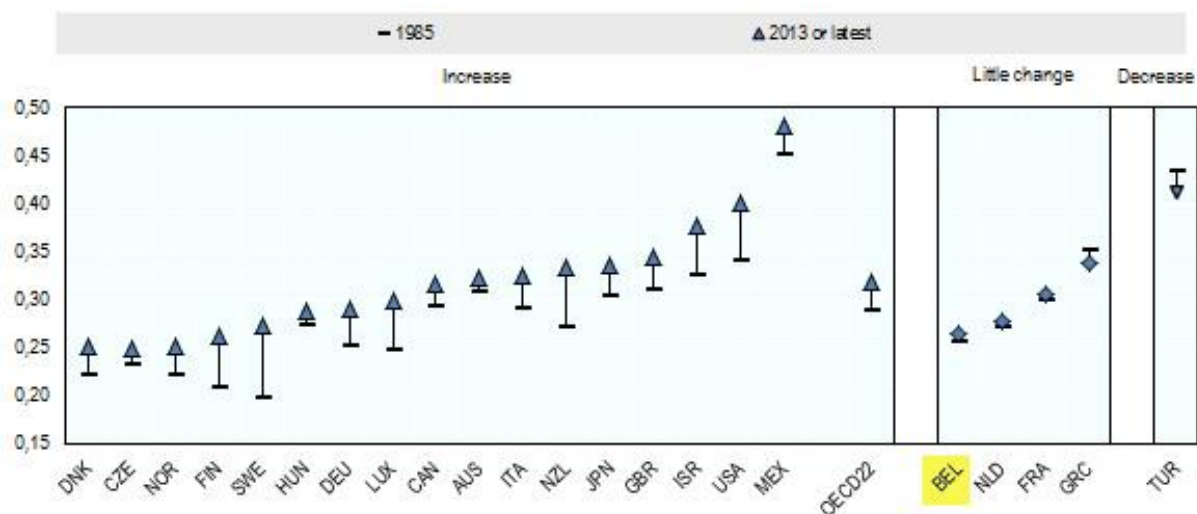
	SILC 1995	SILC 2000	SILC 2005	SILC 2010	SILC 2015	SILC 2016	SILC 2017	SILC 2018
Belgique	29	30	28,0	26,6	26,2	26,3	26,1	25,7
Bulgarie	:	25	:	33,2	37,0	37,7 (b)	40,2	39,6
Chypre	:	:	28,7 (b)	30,1	33,6	32,1	30,8	29,1
Danemark	20	:	23,9	26,9 (b)	27,4	27,7	27,6	27,8
Allemagne	29	25	26,1 (b)	29,3	30,1	29,5	29,1	31,1
Estonie	:	36	34,1	31,3	34,8	32,7	31,6	30,6
Finlande	:	24	26,0	25,4	25,2	25,4	25,3	25,9
France	29	28	27,7	29,8	29,2	29,3	28,8	28,5
Grèce	35	33	33,2	32,9	34,2	34,3	33,4	32,3
Hongrie	:	26	27,6 (b)	24,1	28,2	28,2	28,1	28,7
Irlande	33	30	31,9	30,7	29,7	29,6	30,6	28,9
Italie	33	29	32,7	31,7	32,4	33,1	32,7	33,4
Croatie	:	:	:	31,6	30,4	29,8	29,9	29,7
Lettonie	:	34	36,2 (b)	35,9	35,4	34,5	34,5	35,6
Lituanie	:	31	36,3 (b)	37,0	37,9	37,0	37,6	36,9
Luxembourg	29	26	26,5	27,9	28,5	31,0 (b)	30,9	33,2
Malte	:	30	27,0 (b)	28,6	28,1	28,6	28,2	28,7
Pays-Bas	29	29	26,9 (b)	25,5	26,7	26,9 (b)	27,1	27,4
Autriche	27	24	26,3	28,3	27,2	27,2	27,9	26,8
Pologne	:	30	35,6 (b)	31,1	30,6	29,8	29,2	27,8
Portugal	37	36	38,1	33,7	34,0	33,9	33,5	32,1
Roemenië	:	29	:	33,5	37,4	34,7	33,1	35,1
Slovénie	:	22	23,8 (b)	23,8	24,5	24,4	23,7	23,4
Slovaquie	:	:	26,2 (b)	25,9	23,7	24,3	23,2	20,9
Espagne	34	32	32,2	33,5	34,6	34,5	34,1	33,2
République tchèque	:	:	26,0 (b)	24,9	25,0	25,1	24,5	24,0
Royaume-Uni	32	32(b)	34,6 (b)	32,9	32,4	31,5	33,1 (b)	33,5
Suède	:	:	23,4	25,5	26,7	27,6	28,0	27,0
UE-28	:	:	:	30,5	31,0	30,8	30,6	30,8

(b) Série interrompue

Source : Eurostat, [EU-SILC data](#)

Contrairement à la plupart des **pays de l'OCDE**, les inégalités de revenus sont restées faibles en Belgique et ont peu progressé depuis 1985. En Occident, c'est aux États-Unis qu'elles sont les plus fortes et elles ont encore augmenté depuis les années 80 (graphique 2c).

Graphique 2c : Evolution du coefficient de Gini du revenu disponible équivalent, plusieurs pays de l'OCDE, période 1985-2013



Source : OECD (2015), *In It Together: Why Less Inequality Benefits All*, OECD Publishing, Paris, Figure 1.3 p. 9.

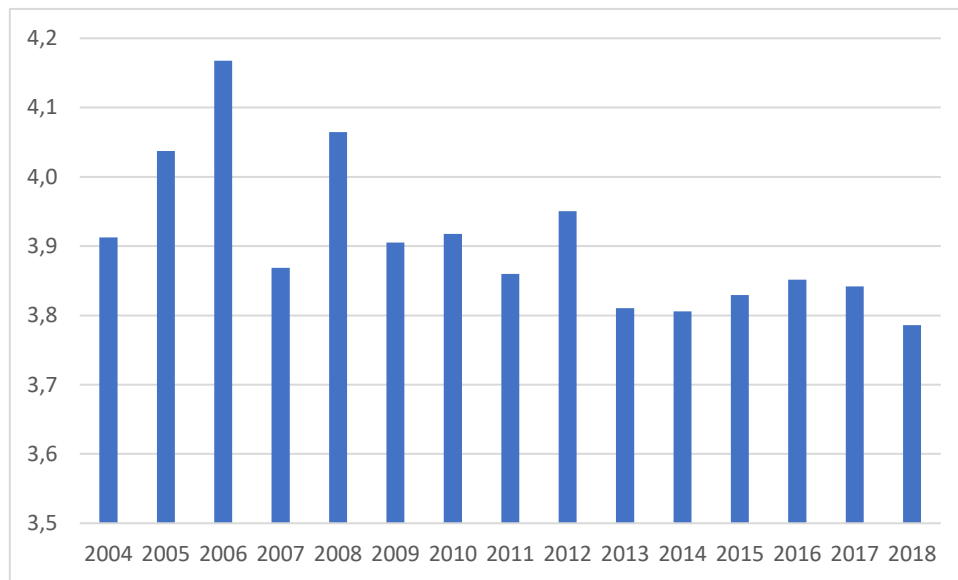
Pour des mises à jour, voir : OECD Income Distribution Database (via <http://oe.cd/idd>)

2. La répartition des revenus mesurée par le ratio S80/S20

Il y a cependant une limite à la mesure des inégalités de revenus au moyen du coefficient de Gini : elle donne beaucoup de poids aux changements qui surviennent vers le milieu de l'échelle des revenus. Une autre technique de mesure, le ratio des quintiles de revenu supérieur et inférieur S80/S20, est uniquement sensible aux modifications qui touchent les 20% des revenus les plus faibles et les plus élevés. Le S80/S20 est le rapport du revenu net total touché par les 20% de la population au revenu net le plus important (quintile supérieur), au total des revenus nets touchés par les 20% de la population au revenu net le plus faible (quintile inférieur). Sur la [base de l'enquête EU-SILC](#), le ratio S80/S20 pour la **Belgique** s'élève en 2017 (SILC 2018) à 3,8 (tableau 2c et graphique 2d). Cela veut dire que le revenu total net acquis par les 20% les plus riches de la population est à peu près quatre fois supérieur à celui des 20% les plus pauvres.

Tableau 2c et graphique 2d : Ratio des quintiles de revenu S80/S20 en Belgique, SILC 2004 (revenu net 2003) - SILC 2018 (revenu net 2017)

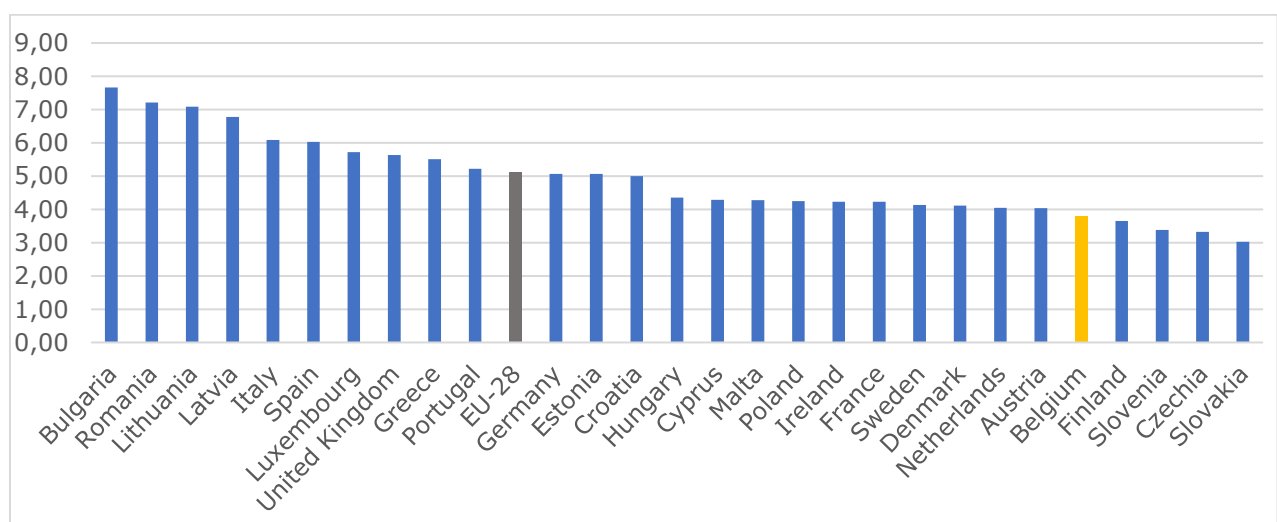
	SILC 2004	SILC 2005	SILC 2006	SILC 2007	SILC 2008	SILC 2009	SILC 2010	SILC 2011	SILC 2012	SILC 2013	SILC 2014	SILC 2015	SILC 2016	SILC 2017	SILC 2018
Belgique	3,9	4,0	4,2	3,9	4,1	3,9	3,9	3,9	4,0	3,8	3,8	3,8	3,9	3,8	3,8



Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : [EU-SILC 2018](#)

Le graphique 2e montre la situation belge dans une perspective européenne. En 2017 (SILC 2018), le ratio S80/S20 fluctue entre 3,3 (la République tchèque) et plus de 7,0 (la Lituanie, la Roumanie et la Bulgarie). En comparaison, la Belgique s'en sort donc bien: 3,8.

Graphique 2e : Ratio des quintiles de revenu S80/S20 dans les Etats membres de l'Union européenne, SILC 2018 (revenu net 2017)



Source : [Eurostat, EU-SILC data](#)

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale
www.luttepauvrete.be

3. La répartition des revenus salariaux

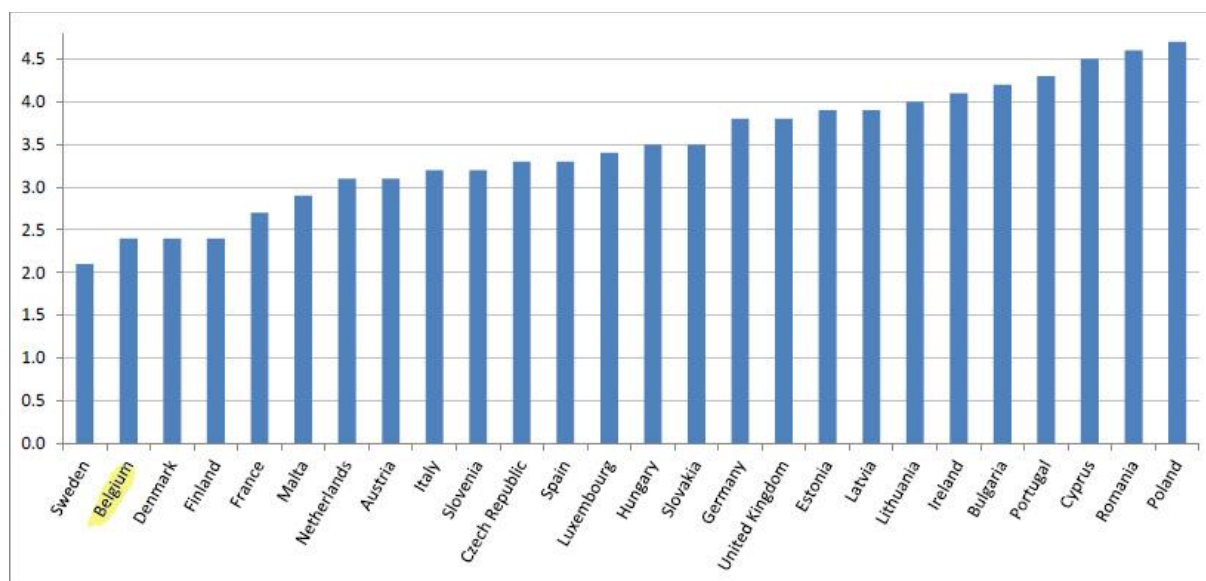
La répartition par déciles D9/D1 compare les revenus du travail des 10 % des travailleurs les moins bien payés (D1) à ceux des 10 % des travailleurs les mieux payés (D9). En 2016, ce ratio D9/D1 s'élevait à 2,4 pour la Belgique, sur la base de l'Enquête sur la structure et la répartition des salaires (aussi appelée enquête SES). Cela signifie que les 10 % des travailleurs les mieux rémunérés gagnent au moins deux fois plus que les 10 % des travailleurs les moins bien rémunérés.

En 2017, la moitié des salariés à temps plein gagnaient moins de 3.140 euros brut par mois. Quand on regarde les extrêmes, on constate que 10 % des travailleurs gagnent moins de 2.261 euros bruts par mois. À l'autre extrémité du spectre, 10 % des salariés perçoivent un revenu supérieur à 5.544 euros. (Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#), [Salaires mensuels bruts moyens](#))

Depuis 2000, l'écart salarial, mesuré à l'aide du ratio D9/D1, fluctue en Belgique sous les 2,5. Si on se base sur le coefficient de Gini des salaires bruts des personnes qui ont travaillé à temps plein pendant une année complète, on n'observe pas non plus de creusement des inégalités au cours de la dernière décennie. (Source : Cantillon Bea (2016). [De staat van de welvaartsstaat](#), pp. 68-69 et 485).

Le graphique 2f présente ce ratio D9/D1 pour les États membres de l'UE en 2014. On constate de grands écarts au niveau des salaires horaires bruts : avec un ratio de 2,1, la Suède est le pays le plus égalitaire alors que la Pologne possède le ratio le plus élevé, avec 4,7. Après la Suède, c'est en Belgique, au Danemark et en Finlande que l'on retrouve les ratios les plus bas (2,4 dans les trois cas).

Graphique 2f : Ratio de dispersion D9/D1 dans les Etats membres de l'Union européenne, 2014



Grèce et Croatie : données non disponibles

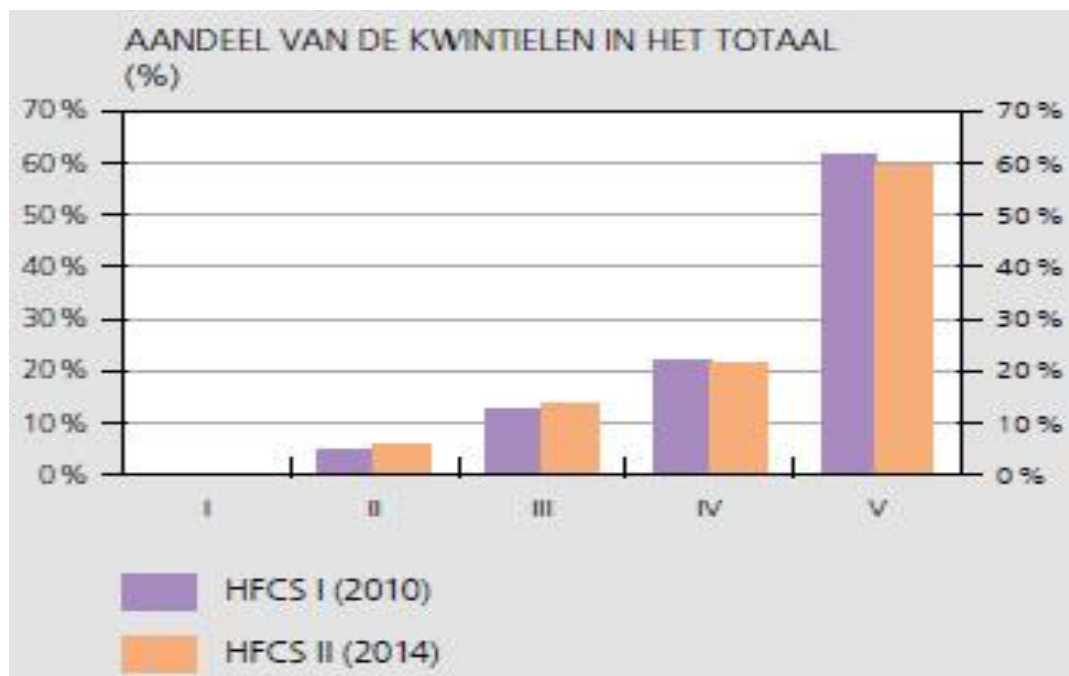
Source : Eurostat, [Quid de la répartition des salaires dans l'UE?](#), Communiqué de presse du 12 décembre 2016.

4. La répartition des revenus du patrimoine

L'enquête Household Finance and Consumption Survey ([EU-HFCS](#)) a été spécialement conçue pour établir un état des lieux de la répartition des patrimoines dans les pays de la zone euro. Pour ce qui est de la première vague de l'enquête, les entretiens ont été menés en 2010; la deuxième vague a été menée en 2014. Le patrimoine net des ménages est la somme de leur patrimoine réel (comme le logement dont ils sont propriétaires, des objets précieux,...) et financier (comme des comptes courants et des comptes d'épargne, des obligations, des actions,...), déduction faite de toutes leurs créances en cours. Il convient de souligner que les données de cette enquête sont des estimations assorties de marges d'erreur d'autant plus grandes que le groupe étudié est réduit ou diversifié. Ces marges d'erreur sont donc particulièrement grandes pour les centiles extrêmes. La répartition du patrimoine est restée relativement stable entre les deux vagues de l'enquête. Les ménages les plus pauvres ne possèdent pratiquement pas de patrimoine alors que les 20 % des ménages les plus fortunés possédaient ensemble, en 2014, environ 59 % du patrimoine total net des ménages belges, contre 61 % en 2010 (graphique 2g). La part des 10 % des ménages les plus opulents est restée stable à 43-44 % du patrimoine net global des ménages belges, celle des 5 % les plus favorisés à 30-31 % et celle du pourcent le plus riche à 12 %. La répartition des revenus suit d'assez près celle du patrimoine. Les ménages à haut revenu disposent en règle générale

aussi d'un patrimoine élevé, et inversement. (Source : Du Caju, [La répartition du patrimoine en Belgique : premiers résultats de la seconde vague de la Household Finance and Consumption Survey \(HFCS\)](#), septembre 2016)

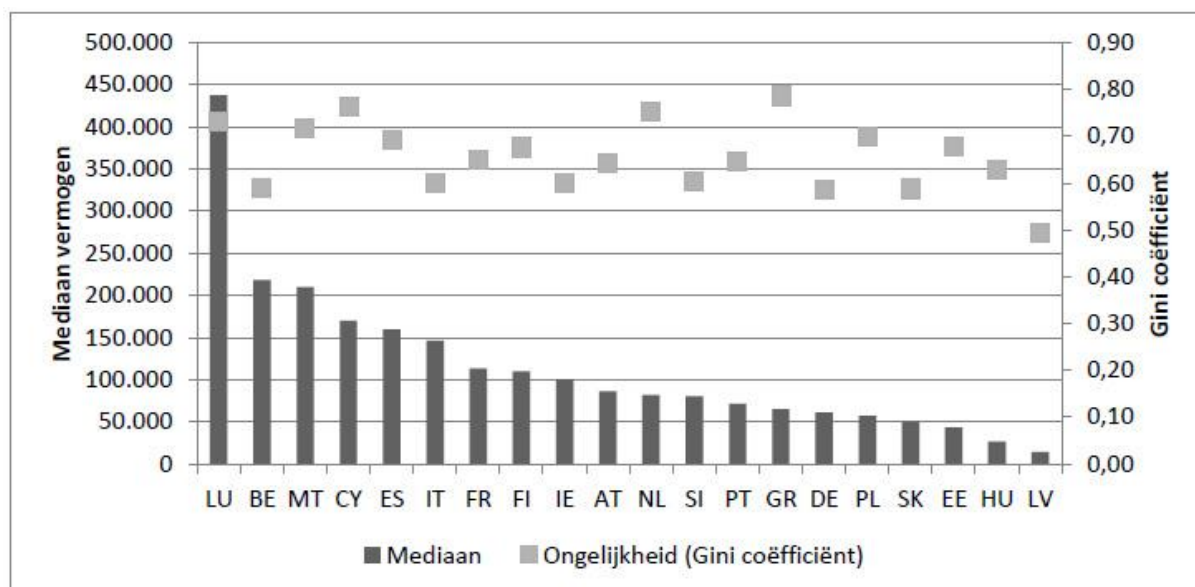
Graphique 2g : Répartition du patrimoine net, Belgique, 2010 et 2014



Source : Du Caju, [La répartition du patrimoine en Belgique : premiers résultats de la seconde vague de la Household Finance and Consumption Survey \(HFCS\)](#), septembre 2016, graphique 9, p. 39 sur la base de BNB (HFCS 2010 et 2014, données provisoires).

Sur la base des données de l'enquête Household Finance and Consumption Survey (HFCS), Kuypers et Marx concluent également que le patrimoine net des ménages belges est resté relativement stable entre 2010 et 2014. Le patrimoine net médian des ménages en Belgique reste parmi les plus élevés d'Europe. En outre, les inégalités de richesse sont plus faibles que dans la plupart des autres pays de la zone euro (voir graphique 2h). Cependant, la richesse reste très inégalement répartie : le 1 % des ménages belges les plus riches possède toujours autant que la moitié la moins fortunée de l'ensemble des ménages belges. La part des 5 % de ménages les plus favorisés et celle du pourcent le plus riche sont restées stables à respectivement 30 % et 12 % environ. (Source : Kuypers S. et Marx I. (2017). [De verdeling van de vermogens in België: een actualisering](#). CSB-Bericht nr. 1, p. 19)

Graphique 2h : La répartition du patrimoine net, 2014, pays d'Europe



Source : Kuypers S. en Marx I. (2017). [De verdeling van de vermogens in België: een actualisering](#). CSB-Bericht nr. 1, figuur 2, p. 7. Graphique sur la base de calculs des auteurs sur la base du HFCS. Les pays sont classés sur la base du patrimoine net médian.

En 2017, une troisième vague de l'enquête Household Finance and Consumption Survey ([EU-HFCS](#)) a été menée. Les 10 % de personnes les plus riches détiennent près de la moitié du patrimoine net total des ménages belges, tandis que les 50 % les moins riches en détiennent à peine 10 %, qu'ils tirent principalement de leur propre habitation. (Source : Sarah Kuypers, 'Vlak ook de ongelijkheidscurve af', dans De Standaard, 24 avril 2020, pp. 38-39.

Plus d'informations sur la [page web de la Banque nationale de Belgique](#) et sur la [page web de la Banque centrale européenne](#).

5. Inégalité ≠ Pauvreté

La plupart des outils de mesure des inégalités, comme le coefficient de Gini, sont insensibles au niveau général de vie d'un pays. Ainsi, les revenus peuvent être 100 fois inférieurs dans un pays à ceux de la Belgique et présenter malgré tout le même coefficient de Gini. Quand on étudie les inégalités de revenus, il est important de s'intéresser aux évolutions de la répartition des revenus d'un groupe à l'autre et de les analyser en termes de sexe, d'âge, de niveau de formation, de profession, de secteur, ... Une telle analyse révèle que, sous la stabilité générale de la répartition des revenus, il y a tout de même eu des évolutions au cours de la décennie écoulée : dans la tranche inférieure de la distribution, des changements sont intervenus où les personnes âgées et les personnes en âge de travailler peu qualifiées

(et dans une part croissante aussi partiellement pour les personnes moyennement qualifiées) ont échangé leurs places. Les personnes âgées à faibles revenus ont connu un mouvement ascendant dans une certaine mesure, alors que les personnes actives peu qualifiées ont connu un mouvement descendant. (Source : SPF Sécurité sociale, [Analyse de l'évolution de la situation sociale et de la protection sociale en Belgique 2019 - Résumé et messages clés](#), novembre 2019).

Pour l'évolution de la précarité des revenus, nous vous renvoyons à la fiche 'Combien de personnes vivent-elles dans la pauvreté en Belgique ?' dans la rubrique '[Faits et chiffres](#)'.

Au sujet de la pertinence de la (re)distribution des revenus pour le développement durable et pour d'autres sources, nous vous renvoyons à la fiche '[Inégalités réduites](#)' de la Task force développement durable du Bureau fédéral du Plan.

Dernière mise à jour : 30/04/2020
